

-----

Ampliations : PCP 6 - MCP 4  
 Ministères 11 - CS 6 - HC 3  
 SGG 4 - DN 8 -EMAT-EMGN-EMSC 6  
 DIM 2 - Intéressé 1 - Trésor 4  
 IAA-DCCT-JORD-IGF-Gde Chanc. 5  
 DB-CF-DC-Solde 4 - DI 8 - SGDN 2  
 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6

du 12 octobre 1970

-----

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
  - VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
  - VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
  - VU l'Ordonnance n°70-42/CP/DN du 24 Juillet 1970, portant organisation générale de la Défense Nationale ;
  - VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
  - VU le Décret n°69-329/D/DN du 23 Décembre 1969, portant tableau d'avancement Officiers Forces Armées Dahoméennes et Gendarmerie pour l'année 1970 ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

/// E C R E T E :

-----

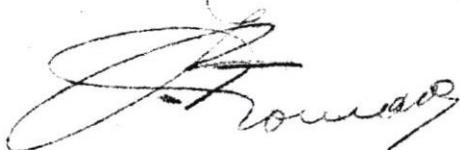
ARTICLE 1er.- Est nommé Sous-Lieutenant d'Administration à compter du 1er Octobre 1970 :

- Adjudant-Chef GBADA Christophe

ARTICLE 2.- Le ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

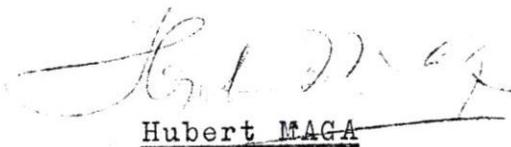
Fait à COTONOU, le 12 octobre 1970

Par le Conseil Présidentiel,

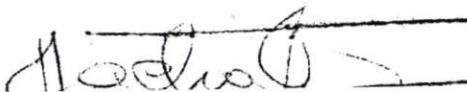


Justin AHOIADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,



Hubert MAGA



Sourou MIGAN-APITHY.-